

Baromètre mensuel de la sécurité routière

Mai

ATTENTION: les valeurs mentionnées dans ce suivi mensuel sont issues des remontées rapides des forces de sécurité intérieure.

L'ACCIDENTALITÉ - BILAN MENSUEL MAI 2024

	Données mensuelles mai									
	2024	2023	2022	Moyenne 2017-2019	2024/2023		2024/2022		2024/Moyenne 2017-2019	
					Écart	Tendance	Écart	Tendance	Écart	Tendance
Accidents	34	36	36	37	- 2	- 6%	- 2	- 6%	- 3	- 9%
Tués	1	4	4	3	- 3	-75%	- 3	- 75%	- 2	- 70%
Blessés	49	48	49	51	+ 1	+ 2%	0	0	- 2	- 5%

Principales tendances du mois de mai 2024 :

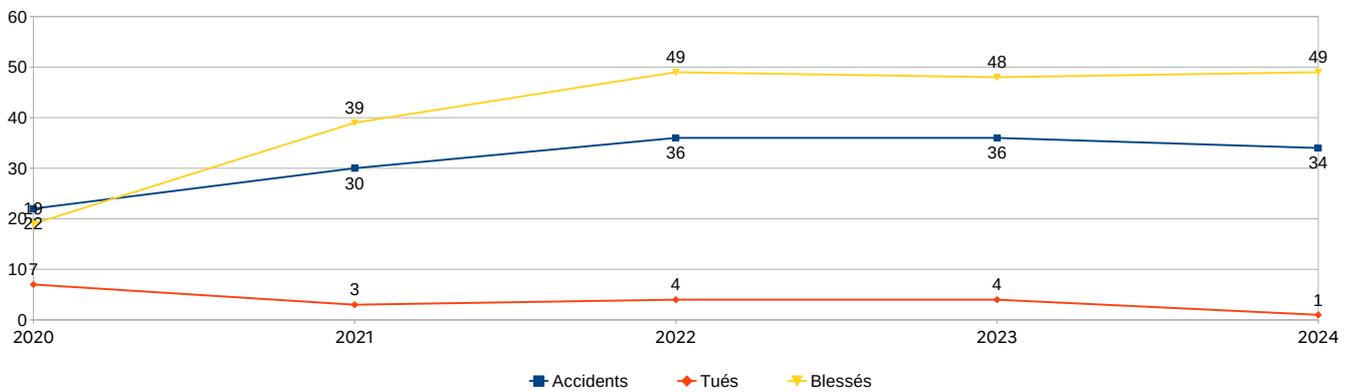
Le nombre d'accidents corporels enregistrés par les forces de sécurité intérieure s'établit à **34 accidents** en mai 2024, inférieur aux mois de mai 2022 et 2023, ainsi qu'à la moyenne de 2017 à 2019.

1 personne est décédée en Moselle en mai 2024, un chiffre inférieur aux mois de mai 2023 et 2022, ainsi qu'à la moyenne des mois de mai de 2017 à 2019.

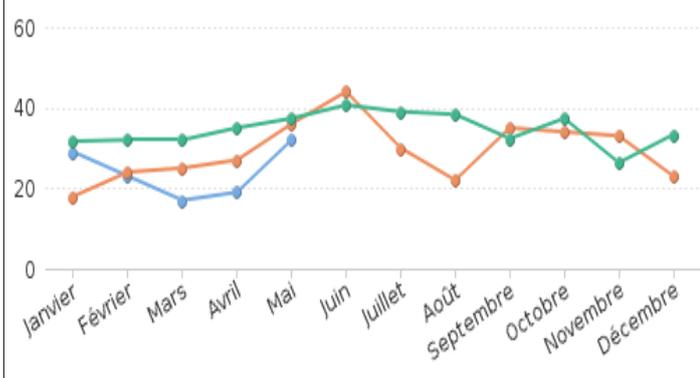
49 blessés ont été enregistrés en mai 2024, un résultat quasi-constant par rapport aux mois de mai 2023 et 2022 et légèrement inférieur à la moyenne de 2017 à 2019.

Tous les indicateurs sont donc en baisse en mai 2024.

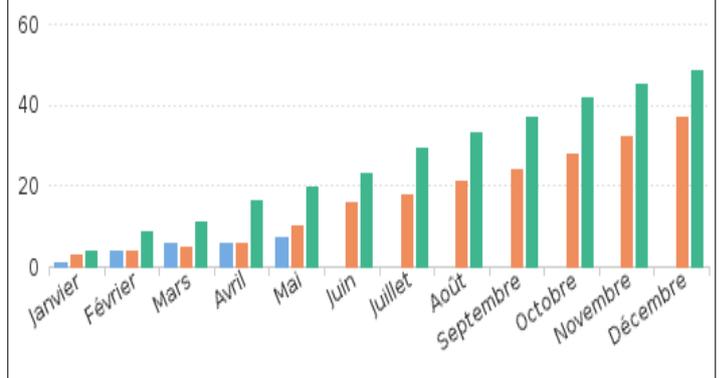
Evolution des ATB de mai sur les 5 dernières années



Nombre d'accidents par mois



Cumul du nombre de tués depuis le 1er janvier



L'ACCIDENTOLOGIE – ANALYSE DES ACCIDENTS MORTELS

Répartition des personnes tuées	Localisation				
	Autoroute	Route Nationale	Route Départementale	Route Métropolitaine	Voie Communale
Mai 2024	1	0	0	0	0
Cumul 2024	4	0	2	1	1

Répartition des personnes tuées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Mai 2024	0	1	0
Cumul 2024	1	7	0

Répartition des personnes tuées	Localisation				
	Autoroute	Route Nationale	Route Départementale	Route Métropolitaine	Voie Communale
Mai 2023	0	0	2	1	1
Cumul 2023	0	0	8	1	1

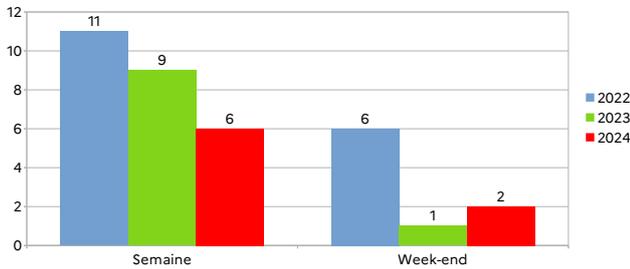
Répartition des personnes tuées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Mai 2023	1	3	0
Cumul 2023	2	8	0

Répartition des personnes tuées	Localisation				
	Autoroute	Route Nationale	Route Départementale	Route Métropolitaine	Voie Communale
Mai 2022	0	0	3	0	1
Cumul 2022	3	1	11	1	1

Répartition des personnes tuées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Mai 2022	0	4	0
Cumul 2022	2	12	3

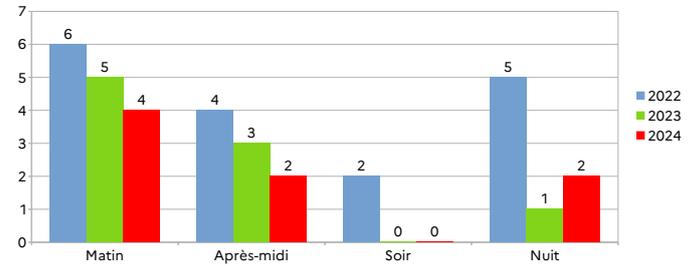
L'ACCIDENTOLOGIE – LES TUES DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE

Comparaison des cumuls janvier-mai 2022, 2023 et 2024

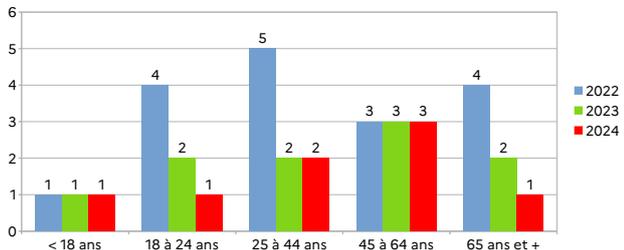


Une proportion importante d'accidents mortels survient en semaine, le matin.

Répartition par tranche horaire

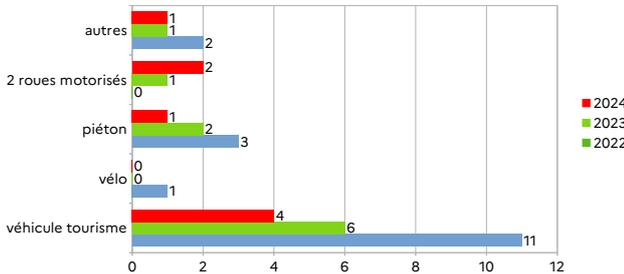


Répartition des tués par tranche d'âge



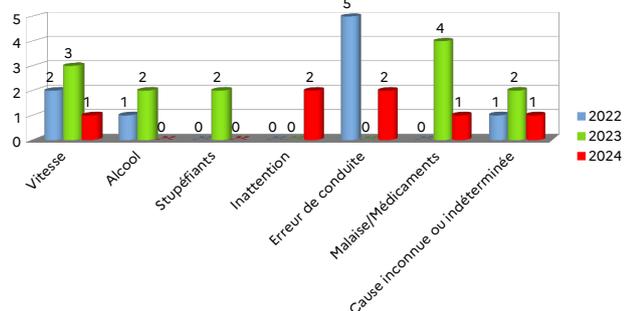
La tranche d'âge des 45 à 64 ans est, en 2024, la plus impactée par la mortalité routière.

Répartition des tués par catégorie d'usager



4 occupants de véhicules de tourisme ont trouvé la mort sur les routes de Moselle depuis le début de l'année 2024 : 3 conducteurs et 1 passager et on déplore 2 tués à bord d'un deux-roues motorisés, 1 piéton et 1 conducteur de trottinette électrique.

Causes cumulées des accidents mortels de janvier à mai 2022, 2023 et 2024



ATTENTION : pour une personne tuée, il peut y avoir plusieurs causes d'accidents

Concernant les accidents mortels dont les causes sont déjà connues à ce stade de l'enquête, les erreurs de conduite (changement de file, dépassement dangereux...) et l'inattention sont les principales causes d'accidents mortels.

L'ACCIDENTOLOGIE – LES BLESSES GRAVES (HOSPITALISES PENDANT PLUS DE 24 HEURES)

Répartition des personnes blessées hospitalisées	Localisation				
	Autoroute	Route Nationale	Route Départementale	Route Métropolitaine	Voie Communale
Mai 2024	1	2	12	2	3
Cumul 2024	11	6	46	3	13

Répartition des personnes blessées hospitalisées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Mai 2024	8	11	1
Cumul 2024	24	51	4

Répartition des personnes blessées hospitalisées	Localisation				
	Autoroute	Route Nationale	Route Départementale	Route Métropolitaine	Voie Communale
Mai 2023	1	1	11	0	6
Cumul 2023	6	4	25	3	17

Répartition des personnes blessées hospitalisées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Mai 2023	10	8	1
Cumul 2023	32	29	4

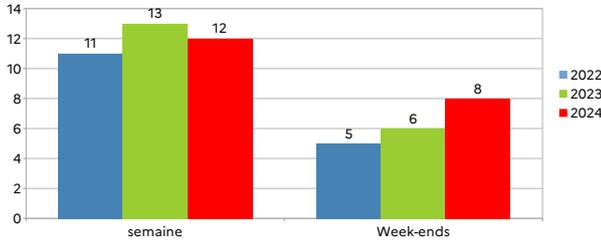
Répartition des personnes blessées hospitalisées	Localisation				
	Autoroute	Route Nationale	Route Départementale	Route Métropolitaine	Voie Communale
Mai 2022	1	1	11	0	3
Cumul 2022	10	2	50	5	23

Répartition des personnes blessées hospitalisées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Mai 2022	3	12	1
Cumul 2022	27	60	3

- en mai 2024, on compte 20 blessés graves ;
- en mai 2023, on dénombrait 19 blessés graves ;
- en avril 2022, on comptait 16 blessés graves.

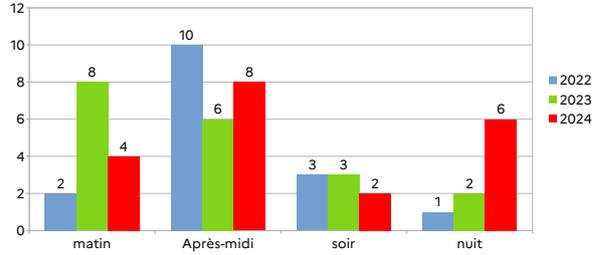
L'ACCIDENTOLOGIE – ANALYSE DES ACCIDENTS AYANT FAIT DES BLESSES GRAVES EN MAI 2022, 2023 ET 2024

Comparaison blessés graves mai 2022, 2023 et 2024

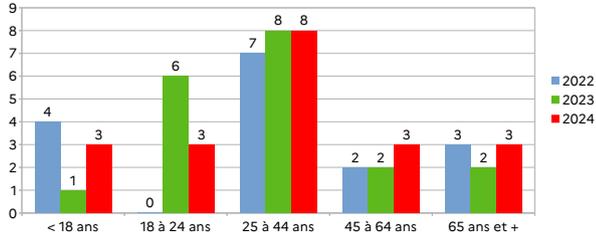


La majorité des accidents ayant causé au moins un blessé grave a eu lieu en semaine. La partie de la journée la plus accidentogène en 2024 était l'après-midi (entre 12h et 18h) mais une proportion importante d'accidents a eu lieu en soirée (soit de 18h à 22h).

Répartition par tranches horaires



Répartition par tranche d'âge des blessés graves



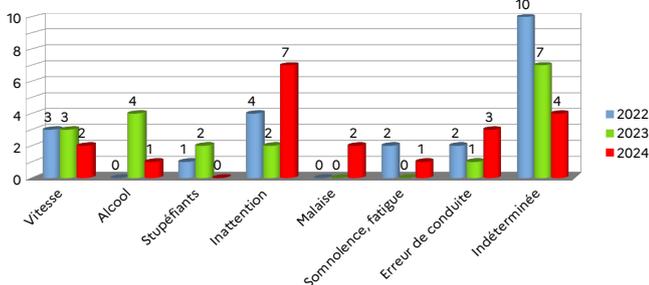
En 2024, la majorité des blessés graves a entre 25 et 44 ans.

Répartition des blessés graves par catégorie d'utilisateur

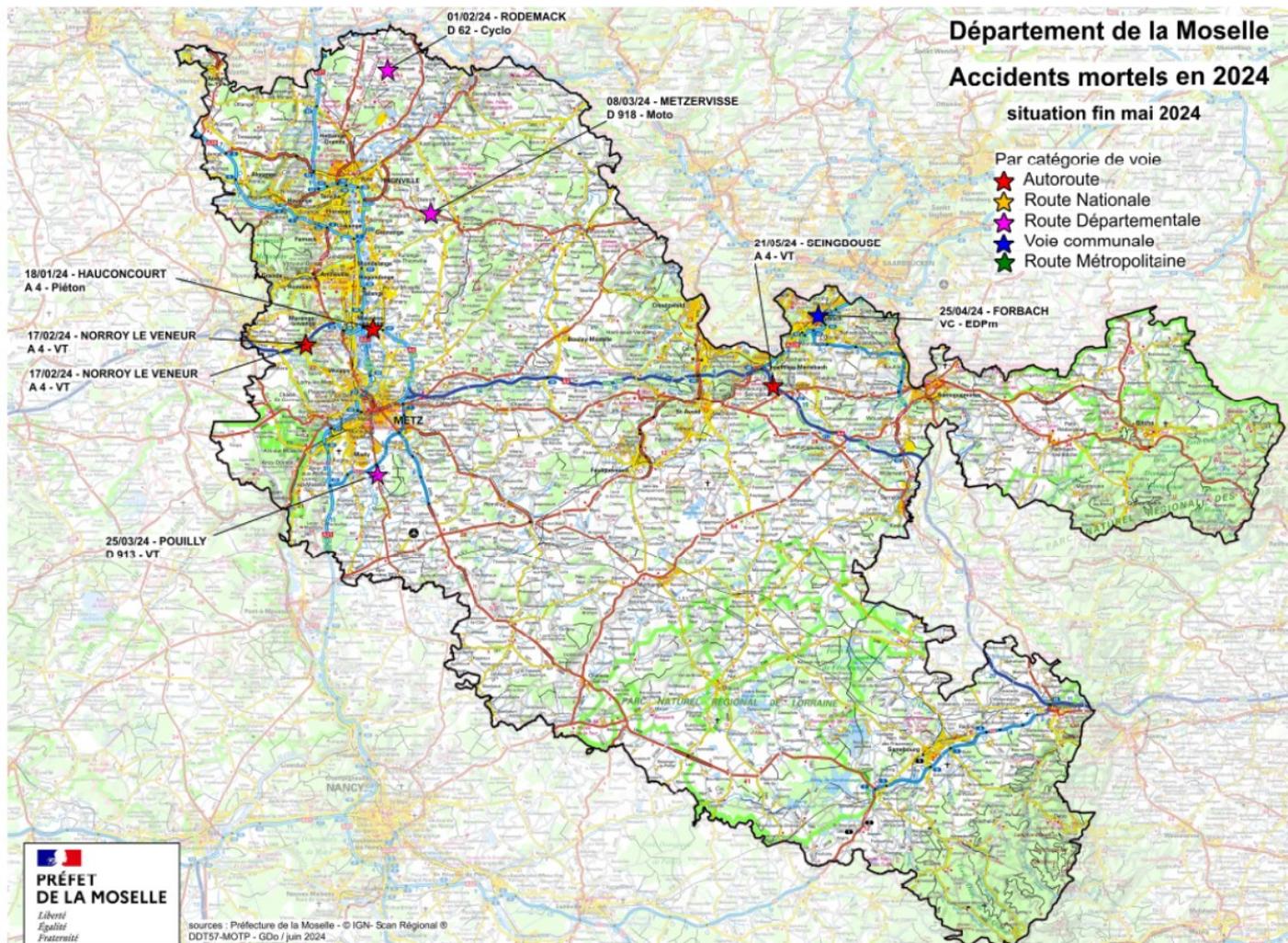


En mai 2024, les usagers de véhicules de tourisme et de deux roues motorisés représentent la majeure partie des blessés graves.

Causes des accidents ayant fait des blessés graves en mai 2022, 2023 et 2024



En 2024, les principaux facteurs d'accidents graves connus sont dus à l'inattention, qui comprend notamment les distracteurs (comme le téléphone).



Légende : Date de l'évènement – Lieu de l'évènement
 Axe routier de l'évènement – Type d'utilisateur

Du 27 mai au 2 juin 2024 ont eu lieu les journées de la sécurité routière au travail. Partout en France, des entreprises, collectivités, associations et administrations se mobilisent pour parler du risque routier professionnel et lutter contre les accidents de la route.

Le **risque routier professionnel** est majeur : chaque année, les accidents routiers professionnels (accidents de trajets et de missions confondus) sont la première cause de mortalité au travail.

En Moselle, de 2017 à 2023, 901 accidents corporels sont survenus lors des trajets professionnels. Ces accidents ont fait 109 tués et 1 199 blessés, dont 488 blessés hospitalisés.

La particularité du risque routier professionnel est qu'il intervient sur le domaine public, la route, et non dans l'entreprise ou l'administration.

Il concerne de nombreux professionnels amenés à utiliser quotidiennement un véhicule dans le cadre de leur travail. Lorsque la conduite est un acte de travail, l'employeur doit gérer le risque routier au même titre que les autres risques professionnels.

Afin de sensibiliser au risque routier professionnel, le pôle sécurité routière de la préfecture de la Moselle a organisé des ateliers de sensibilisation et des signatures de la charte « 7 engagements pour une route plus sûre ».



Le risque routier professionnel est ainsi identifié comme un des risques prioritaires du quatrième Plan santé au travail 2021-2025 et comme une priorité de la politique de la sécurité routière.

Chaque année, le ministère du travail, de la santé et des solidarités publie une infographie relative au risque routier professionnel, à consulter sur le site : <https://travail-emploi.gouv.fr/>

7 engagements pour une route plus sûre

- 1. Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant**
Exemples de mise en œuvre :

 - Éviter de tenir une conversation téléphonique en conduisant et recommander de reporter les appels. Rappeler aux salariés que seuls les appels en « mains libres » sont autorisés.
 - Ne pas engager de conversation téléphonique avec un collaborateur en situation de conduite.
 - S'engager à promouvoir auprès des salariés l'application « Mode conduite ».
- 2. Prescrire la sobriété sur la route**
Exemples de mise en œuvre :

 - Prévoir lors des réceptions dans les entreprises un dispositif de prévention de la conduite en état alcoolisé.
 - Pour les repas d'affaires, promouvoir la sobriété comme bonne pratique professionnelle.
 - Sensibiliser les collaborateurs à l'importance d'empêcher un collègue qui aurait bu de prendre la route.
 - Former sur les risques liés aux comportements addictifs (alcool, stupéfiants, médicaments).
- 3. Exiger le port de la ceinture de sécurité**
Exemple de mise en œuvre :

 - Demander aux salariés de s'assurer lors de leurs déplacements professionnels du port de la ceinture pour eux-mêmes et pour les autres passagers.
- 4. Ne pas accepter les dépassements des limitations de vitesse**
Exemples de mise en œuvre :

 - Ne jamais placer un salarié dans une situation l'obligeant à commettre un excès de vitesse pour remplir ses missions.
 - Toujours demander aux salariés, en cas d'infraction, d'en assumer la sanction.
- 5. Suggérer d'intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet**
Exemples de mise en œuvre :

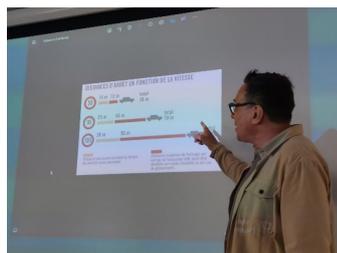
 - S'assurer que les déplacements des salariés sont compatibles avec le respect du code de la route.
 - Prescrire des moments de repos réguliers suffisants.
- 6. Favoriser une culture de la sécurité routière**
Exemples de mise en œuvre :

 - Sensibiliser ou former les salariés à la sécurité routière et à l'éco-conduite.
 - Opter pour une organisation rationnelle des déplacements permettant un gain économique et la réduction de l'exposition au risque routier.
- 7. Encourager les conducteurs de deux-roues motorisés et les cyclistes à mieux s'équiper**
Exemples de mise en œuvre :

 - Fournir aux salariés se déplaçant à deux-roues ou en engin de déplacement motorisé personnel les équipements de sécurité obligatoire (casques et gants certifiés).
 - Développer des incitations favorisant l'usage d'équipements supplémentaires.
 - Encourager à communiquer sur les règles de sécurité : sensibilisation à l'importance de la visibilité et du port des équipements rétro réfléchissants, contrôle des équipements obligatoires et incitation au port du casque.



Signature de la charte des employeurs engagés par Pierre-Louis Debroise, Directeur d'Amazon Augny et Jacqueline Mercury-Giorgetti, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle.



Animation d'un atelier de sensibilisation par Christian Schmid, directeur de la mission locale du bassin houiller et intervenant départemental de sécurité routière.



Signature de la charte des employeurs engagés par Ferco et Laura Asterh, représentant le sous-préfet de Sarrebourg/Château-Salins.



Signature de la charte des employeurs engagés par Marc Dupont, directeur général de Bofrost France et Laurent Touvet, Préfet de la Moselle.



Organisation de plusieurs ateliers de sensibilisation à la sécurité routière et à l'aptitude à la conduite, puis signature de la charte des employeurs engagés entre le centre de médecine physique et de réadaptation du Hohberg (UGEAM Nord-Est) et Christine Bour représentant la sous-préfète de Sarreguemines.

